

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ A2Z INTER

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

ARTICLE 1 – FORME

La société est une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION

La société a pour dénomination : A2Z INTER.

ARTICLE 3 – OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger : la gestion, la prévention et le traitement des nuisibles ; les prestations de services liées à l'hygiène, la salubrité et l'entretien des locaux ; les activités de maintenance, multi-services et petits travaux ; toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

29 Avenue Île-de-France, 27200 Vernon.

ARTICLE 5 – DURÉE

99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

500 € divisés en 500 actions de 1 € chacune.

ARTICLE 7 – APPORTS

Monsieur AMIRI Abdelmalek apporte 500 € en numéraire.

ARTICLE 8 – LIBÉRATION DU CAPITAL

Le montant du capital sera déposé sur un compte bloqué ouvert au nom de la société en formation.

ARTICLE 9 – PRÉSIDENT

Monsieur AMIRI Abdelmalek, demeurant au 16 rue Chico Mendès, 27200 Vernon. Le Président est nommé pour une durée indéterminée.

ARTICLE 10 – POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

ARTICLE 11 – DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Les décisions sont constatées par écrit.

ARTICLE 12 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice social commencera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre 2026.

A A

ARTICLE 13 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'associé unique décide de l'affectation du résultat.

ARTICLE 14 – COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 15 – DISSOLUTION

La société peut être dissoute par décision de l'associé unique.

ARTICLE 16 – LIQUIDATION

La liquidation est assurée par l'associé unique ou toute personne désignée.

Fait à Vernon

Le : 19 / 06 / 2026

Signature : AMIRI Abdelmalek

